

Revel. Reprise de la collecte des déchets verts demain

ABONNÉS



Jusqu'à présent il fallait garder à domicile ses déchets verts.

Coronavirus - Covid 19, Revel

Publié le 19/04/2020 à 05:06 , mis à jour à 05:17

Le ramassage des déchets verts à domicile était suspendu et les usagers devaient les conserver chez eux. "Nous nous efforçons de trouver des solutions au jour le jour", explique Didier Pages, directeur du Syndicat intercommunal pour les ordures ménagères (Sipom). "Les Revelois tiennent à cette collecte de déchets verts mais, avec la fermeture des installations de traitement, nous n'avions plus d'exutoires pour ces déchets. Avec Trifyl, des solutions ont pu être trouvées et nous nous en réjouissons". La collecte des déchets verts dans les bacs marrons, en porte à porte, reprendra donc à partir de ce lundi 20 avril, selon le calendrier habituel.

Consignes sanitaires

Pour prévenir tout risque sanitaire, Trifyl en appelle plus que jamais au respect des consignes afin de protéger les agents de collecte ainsi que les personnels des centres de tri. "Trois consignes sont à respecter", explique la chargée de communication, Muriel Molinier. "Il faut jeter dans un sac fermé les textiles sanitaires

usagés, masques, gants, mouchoirs et lingettes **nettoyantes.** Il faut conserver le sac pendant 24 heures, avant de le déposer dans un autre sac, puis dans la poubelle à ordures ménagères. Ce geste permet de limiter les risques infectieux pour les personnels qui s'occupent de la collecte et du tri". Notre interlocutrice rappelle aussi le bon usage du "bac jaune" : "Il faut déposer uniquement les emballages recyclables, papiers, cartons, plastiques, boîtes de conserve...".

1500€ d'amende pour les dépôts sauvages

Les déchetteries, elles, restent fermées aux particuliers et il est donc conseillé de garder ses déchets à domicile en attendant. "On fait appel au civisme et au bon sens de chacun pour éviter les dépôts sauvages. Une contravention de 5e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1500 € , peut être encourue", prévient Trifyl.

Suite à la fermeture des déchetteries, afin de porter son concours à la reprise économique, Trifyl a décidé d'ouvrir, à titre exceptionnel, une quinzaine de sites aux professionnels en possession de la vignette 2020 et aux collectivités de son territoire: "seuls les déchets végétaux, les gravats et le tout-venant sont acceptés, dans des quantités limitées et chaque site est organisé pour n'accueillir qu'un type de déchets. Afin de garantir la pérennité de ces mesures exceptionnelles, chacun devra se conformer aux consignes". Afin de respecter les consignes sanitaires et de gérer au mieux les accès aux quais de transfert, plateformes de compostage et CET classe 3, un seul numéro permet de prendre rendez-vous : 05 63 81 23 34.

Emile Gaubert